

**Communication et gestion de crise électorale en RD Congo
Analyse des stratégies de communication de la CENI durant le
cycle électorale de 2023**

**Communication and management of the electoral crisis in DR of
Congo : Analysis of the National Independent Electoral
Commission's strategies of communication during electoral cycle
of 2023**

Jean-Claude UNYUTHOWUN UBEGIU

Doctorant en Communications Sociales à l'Université Catholique du Congo (UCC)
République Démocratique du Congo (RDC)
Centre de Recherches Interdisciplinaire pour la Promotion Sociale (CRIPS).

Date de soumission : 08/03/2024

Date d'acceptation : 11/05/2024

Pour citer cet article :

UNYUTHOWUN UBEGIU. J.C. (2024) «Communication et gestion de crise électorale en RD Congo Analyse des stratégies de communication de la CENI durant le cycle électorale de 2023», Revue Internationale du chercheur « Volume 5 : Numéro 2 » pp : 592-612

Résumé

En contexte d'élections hors pair comme en 2023 en RDC, on s'attendrait à une contestation populaire des résultats. Mais le contraire s'est avéré vrai. Comment expliquer ce paradoxe ? A travers une approche herméneutique, sous-tendue par la recherche documentaire et l'observation directe, cet article démontre ce paradoxe s'explique par le fait que la CENI a bien managé avec la de communication visant l'intercompréhension à travers le *two step flow of communication*. En effet, au lieu de s'adresser aux contestataires de droit, les candidats, elle s'est plutôt adressée à l'opinion publique. Mais pour bien atteindre cette dernière, elle est passée par les confessions religieuses, la MOE CENCO- ECC notamment, dont elle s'est servie comme boucliers en même temps qu'elle les neutralisait à travers une subtile dynamique adaptation-résilience. Mais attention ! Certains éléments qui fondent le dialogue, à savoir la vérité : la justesse, la sincérité et la pertinence ont été bafoués. La crise reste donc latente.

Mots clés : élections ; CENI/RDC ; MOE CENCO-ECC ; communication visant l'intercompréhension ; stratégies de communication.

Abstract

In a context of extraordinary elections as in 2023 in DRC, they should popularly refuse the results. But it was not done. By using hermenetic approach summoned by documentary analysis and direct observation, this article proves that the acceptance of these results depends on a good communication strategy aimed at mutual understanding, developed by Independent Electoral Commission. This electoral central managed well on the two step flow of communication : where it had to communicate with those who should refuse in low the results (challengers), there it prefers to communcate with public opinion. To reach this public opinion, it relied on opinion leaders, as it happens, religious organisations (MOE CENCO-ECC), which it used as shields to subtly netralize them through an adaptation-resilience dynamic. But be carrefull ! The consensus does not go on with some of elements wich underlie dialogue like accuracy, sincerity and relevance. That's why the crisis remains slow.

Key words : elections ; CENI/DRC ; MOE CENCO-ECC ; communication aimed at mutual understanding ; communication strategies.

Introduction

La démocratie est consubstantielle à la communication politique. Les deux réalités s'appellent et s'interprètent mutuellement (Bobili, 2019). La communication politique est l'élément essentiel du système démocratique. Et comme de raison, elle donne une garantie de redevabilité pour autant qu'elle permette aux acteurs politiques d'exprimer leurs points de vue. Seulement, cette garantie sera d'autant plus assurée que ces acteurs incarnent les valeurs démocratiques de tolérance, de courtoisie et [surtout] de vérité (www.Konrad-Adenauer-Stiftung). De l'avis de plusieurs auteurs, la communication politique est la condition de fonctionnement de l'espace public désormais élargi dans la mesure où elle permet l'interaction entre la politique et l'information (Wolton, 1989). Elle a une vocation utilitaire : durant période électorale, elle aide à l'élection de la personne qu'elle sert ; après les élections, elle vise à galvaniser l'opinion publique autour de l'exercice de son mandat.

Si les acteurs légitimes qui constituent les pôles de définition de la communication politique sont les acteurs politiques, l'opinion publique et les journalistes (Wolton, 1989, Gerstlé, 2004), force est de remarquer que le spectre de cette communication transcende les frontières de cette trilogie durant un cycle électoral. En effet, comment ne pas prendre en compte un quatrième qui acteur s'y invite avec force, pour autant que « la valorisation, la légitimation, la délégitimation des acteurs politiques » (Katubadi, 2019) dont les journalistes font écho auprès de l'opinion publique, soit subordonnée à un cadre organisationnel marqué par la/ou les communication(s) la commission électorale ?

On ne peut pas ne pas le faire car, de toute évidence, la commission électorale passe une série de communications dont on peine à déterminer la nature exacte, surtout en contexte africain : s'agit-il d'une communication institutionnelle ou politique ? Peu importe la prise de position par rapport cette aporie de distinction, une chose est sûre : la gestion post-électorale du pays et, partant, l'avenir des politiques et du public, est fonction des communications de cette commission. Qui plus est, c'est dans ces communications que transparaissent les indices de légalité et de légitimité des institutions à installer. En principe, plus ces communications sont transparentes, plus il y a acceptation des résultats et inversement.

Or, en RDC, durant le cycle électoral de 2023, les communications de la CENI ont suscité beaucoup de controverses aussi bien la classe politique que dans l'opinion publique. Ces controverses étaient de nature à remettre en cause l'acceptation des résultats. Mais tel n'a pas été le cas paradoxalement. Comment donc expliquer une telle ambiguïté ? Là gît le prétexte

de cette recherche, qui se veut une réponse au questionnement suivant : « Quels sont les facteurs qui expliquent que les élections de 2023 en RDC, qui ont tout l'air d'être hors pair, n'aient pas suscité des réactions négatives ? Quid des conséquences relatives à cet état de choses ? »

On l'aura donc compris : l'objectif de ce travail est de montrer que l'acceptation des élections de la RDC, qualifiées par les grands opposants de « simulacres » au regard des indices de « fraudes », avec l'implication de la CENI, est fonction des stratégies de communication mises sur pieds par la centrale électorale. Il s'agit d'une communication en temps de crise où la CENI a misé sur les éléments d'intercompréhension pour résorber et/ ou contourner les réactions fatales à l'issue du processus.

L'analyse a, en arrière-fond, les déterminants épistémologiques herméneutiques ricœuriens: la précompréhension, la compréhension et l'appropriation (Ricœur, 1956, Nzinga, 2017). La précompréhension s'entend des précédents avec lesquels l'analyste entre en lecture du texte. Il s'agit de son bagage intellectuel et culturel, qui lui permet de trouver des lieux communs pour une interprétation cohérente du texte pris dans son entièreté. Il part du « texte-œuvre » pour émettre des hypothèses. Dans cette dynamique, il se rend compte de sa première « naïveté ». S'étant rendu compte de cette dernière, l'analyse entre dans la phase de compréhension. Celle-ci fait référence à sa percée dans le monde du texte pour y retrouver les facteurs d'explication objective. Il recourt pour ainsi dire à des procédures explicatives rigoureuses pour établir la relation entre les parties du texte. Ce qui lui fait découvrir qu'il n'y a pas qu'une interprétation mais qu'il y en a plusieurs. Fort de cette découverte, l'analyste culmine alors dans la phase d'appropriation, qui consiste à donner sa réception critique, sa réponse existentielle, sa compréhension à lui du texte qu'il examine.

Les techniques qui sous-tendent la recherche sont celles de la recherche documentaire et d'observation directe. La recherche documentaire est de mise dès lors que nous avons cherché, identifié sélectionné et analysé des documents susceptibles de nous éclairer sur le sujet. L'observation est de mise pour autant que nous avons été nous-mêmes sur terrain lors des scrutins ; nous avons des auditeurs et téléspectateurs des communications de la CENI.

Le texte compte deux parties. La première donne l'écologie générale des élections en RDC. Le lecteur y découvrira que ce qui s'est passé le 23 décembre 2003 est tributaire d'un environnement lointain, les élections de 2006, dont le soubassement était une application essayiste Constitution. Il réalisera, en outre, que ces élections doivent quelque chose à un

environnement post-lointain, les élections de 2011, marquées par une modification velléitaire de la Constitution. Le lecteur se rendra compte, en outre, que ces élections capitalisent les vellétés d'un environnement prochain, les élections de 2018, marquées une Constitution aux prises avec le risque de sa modification. Ce, avant de réaliser que l'environnement immédiat est caractérisé par une Constitution dont l'application a subi les vellétés politiques avec comme conséquence une gouvernance sur fond d'illégitimité.

La seconde partie montre comment la CENI a construit une stratégie de communication où elle a résorbé et contourné progressivement le potentiel de nocivité des protagonistes directs des élections et leurs adjuvants. Cette stratégie s'exprime successivement en termes de pagaille, suspens, méprise et désinformation ainsi que de résilience.

1. ENVIRONNEMENT ELECTORAL DE LA RDC

Depuis l'avènement de la troisième république issue du dialogue intercongolais de Sun City, la RDC a connu quatre cycles électoraux. Ce sont ces cycles qui constituent l'environnement lointain, post-lointain, prochain et immédiat de notre objet d'étude.

1.1. Environnement lointain

Le premier cycle a conduit aux élections du 30 juin 2006. Ces élections se sont déroulées en mode uninominal majoritaire à deux tours. Elles ont conduit à la Magistrature suprême Joseph Kabila Kabange, crédité de 58, 05 % de suffrages, devant Jean-Pierre Bemba Gombo, 41, 95 %.

Ce processus, géré par la Commission Electorale Indépendante (CEI), qui a généré les premières institutions démocratiques de la troisième République, a été périlleux. Mais il n'a pas connu beaucoup d'irrégularités. Les affrontements subséquents à la publication des résultats entre les forces de l'ordre et les forces fidèles à Jean-Pierre Bemba ne sont pas, aux yeux d'un observateur indépendant, fonction de failles imputables à la CEI. Pour preuve, le travail de la CEI, dirigée par l'Abbé Apollinaire Malumalu, a requis l'assentiment de toute la Communauté Internationale.

1.2. Environnement post-lointain

Le deuxième cycle électoral a comme horizon les élections de 2011. Ces dernières ont été organisées par la Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI. Dirigées par le Pasteur Ngoy Mulunda, les élections afférentes se sont déroulées en mode de scrutin uninominal

majoritaire à un seul tour. Ce, par effet de la modification portée à la Constitution le 15 janvier de la même année. Elles ont débouché sur la « réélection » de Joseph Kabila Kabange, crédité de 49,95% de suffrages, devant Etienne Tshisekedi wa Mulumba, 32,33%.

Les résultats de ces élections, comme d'ailleurs tout le processus, ont été sujets à controverse. En témoigne la vague des contestations qu'elles ont suscitées (www.hrw.org). Le principal adversaire du vainqueur, Etienne Tshisekedi, s'est lui-même « proclamé élu » (www.lemonde.fr). Pour les observateurs, ces élections se sont déroulées « entre cafouillage et tripatouillage » (Pourtier, 2015).

Politiquement, la « réélection » de Joseph Kabila résulte d'une modification subtilement velléitaire de la Constitution. Elle est tributaire de la pertinence politique sinon politicienne d'un homme qui fait une seconde expérience d'élections démocratiques dans un pays post-conflit. Joseph Kabila et son camp, conscients de la rudesse des élections à deux tours, ont compris qu'il importait de minimiser les risques d'échecs inhérents aux alliances qui se tissent lorsqu'il y a élections à deux tours. Force leur était donc de les réduire à un seul tour afin d'économiser les énergies et de réduire la marge de manœuvres. La voie royale pour y parvenir était la modification de la Constitution. Ils y ont travaillé et l'ont obtenu en plein cours voire vers la fin du cycle électoral, sous prétexte de défis logistiques.

Dès lors, la modification de la Constitution de 2011 apparaît comme étant tributaire de l'hypothèse du maintien au pouvoir du Président de la République en fonction. L'indice en est que celui-là même qui a promulgué la Constitution en promulgue, dans les cinq ans de son implémentation, la modification.

1.3. Environnement prochain

Le troisième cycle, entamé par l'Abbé Apollinaire Malumalu, et poursuivi par Corneille Nangaa, s'est déroulé sous une pression interne tellement aiguë, qu'il fallut l'Accord de la Saint-Sylvestre pour aboutir. Les élections se sont déroulées deux ans après le délai constitutionnel. Au lieu de 2016, elles se sont tenues le 30 décembre 2018. Elles ont porté au pouvoir Félix-Antoine Tshisekedi, crédité de 38,57% devant Martin Fayulu, 34,83% et Emmanuel Ramazani Shadari, 23,84%, à la surprise générale de plus d'un.

Par rapport aux élections de 2011, ce n'est pas la conduite du processus dans sa globalité qui a essuyé des critiques mais son aboutissement et les résultats proclamés. Martin Fayulu a qualifié ces élections de « coup d'Etat constitutionnel » (www.jeuneafrique.fr). L'Eglise

catholique a dénoncé des élections « dont les résultats ne sont conformes ni à la vérité ni à la justice » (www.jeuneafrique.com) tandis que l'Union Africaine disait émettre des « sérieux doutes » sur les résultats publiés par la CENI le 10 janvier 2019 (www.jeuneafrique.com).

De ce qui précède, il appert que la gouvernance qui s'en est suivie a reposé sur une légalité aux prises avec la légitimité. Mais ce cycle contient un mérite paradoxal : il a certes évité à la Constitution le risque de sa modification en son article concernant le mandat du Président de la République mais cet évitement a résulté plus d'un *deal* entre politiciens que d'un contrat entre le peuple et les gouvernants.

1.4. Environnement immédiat

Le quatrième cycle électoral, qui a conduit aux élections du 20 décembre 2023, n'a pas été organisé sur fond de tensions, malgré une certaine tension observée durant la campagne électorale. Les élections ont combiné la présidentielle, les législatives et les municipales. Les présidentielles ont débouché sur la « réélection » de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, crédité vainqueur, selon la Cour Constitutionnelle, de 73, 47 % devant Moise Katumbi Chapwe, 18,08% suivi d'autres candidats.

Cependant, la faiblesse de ces élections reste l'opérationnalité de son organisation. Tout le processus a essuyé des critiques acerbes et cela, depuis la mise en place du bureau de cette centrale électorale. Les cartes d'électeurs n'ont pas résisté à l'usure du temps. Le déploiement des matériels de vote a été de nature à empiéter sur les résultats : on en a vu chez des particuliers ; même à Kinshasa, des kits sont arrivés en grand retard aux lieux des scrutins. Le vote s'est étendu sur environ une semaine. La proclamation des résultats - du moins présidentiels - n'a pas tenu compte du couplage comptage électronique-comptage manuel. Les résultats provisoires des législatives ont été publiés hors-délai.

Tous ces facteurs réunis ont donné à l'opposition l'occasion de crier au « simulacre d'élections » ou au « braquage électoral » (Kamitatu, 2024) ou encore à « une fraude systématiquement planifiée ». Le Cardinal archevêque de Kinshasa a dénoncé « un désordre gigantesque, organisé et planifié » (Ambongo, 2023) tandis que la CENCO criait à une « catastrophe électorale » (Cenco, 2024).

L'opposition en voulait pour preuve la prolongation des votes jusqu'à six jours. Ce qui aurait conduit au bourrage des urnes. Les dispositifs Electronique de Votes (DEV) retrouvés entre les mains de plusieurs candidats, pour la plupart, de l'Union Sacré de la Nation (USN), plate-forme

politique au pouvoir, ont renforcé la suspicion. Le rapport préliminaire de la Mission d'Observation Electorale (MOE) CENCO-ECC a été formel quant aux allégations de fraudes électorales. Celles-ci n'ont pas été contredites par la CENI. Au contraire, cette dernière a annoncé, au moment de la publication des résultats, la création d'une Commission pour enquêter sur les cas de fraudes. La publication de la liste des candidats délinquants dans le processus a confirmé ces allégations. Cette liste évoquait, en synthèse, comme motifs, la violence ou l'incitation à la violence à l'encontre des agents de la CENI et des autres candidats, la destruction du matériel électoral, la détention illégale du DEV et la fraude électorale.

La CENCO a fustigé la Commission d'enquête autonome instituée par la CENI pour traiter la question de la dissémination du DEV et des irrégularités au lieu d'accéder à la demande de la MOE-CENCO-ECC de créer une commission mixte à cet effet. Quoiqu'indirectement, elle a vu dans cet agissement un auto-arrangement qui prouve ni moins ni plus le rôle actif de la CENI dans ces irrégularités. L'argumentaire de la CENCO repose sur cinq faits: 1) la publication d'une liste de 82 candidats invalidés ; 2) l'annonce non suivi d'effets, par la CENI, de la publication d'une deuxième liste ; 3) le refus, sans explications, du cadre de concertation sollicité pour clarifier la question des kits d'enrôlement trouvés chez des particuliers ainsi que des centres d'inscriptions fictifs ; 4) le refus d'audits indépendant du fichier électoral ; 5) les irrégularités dans la cartographie des BV : la duplication des BV qui a induit l'augmentation de 3 706 autres, avec comme conséquence un surplus de 2 400 000 électeurs (Cenco, 2024).

Malgré cela, la CENI a publié souverainement en direct, dans le délai constitutionnel, les résultats de la présidentielle et ce, BV par BV mais sur fond des données issues uniquement du DEV. Une publication faite au grand dam de quiconque, sous prétexte que l'attente de données issues du comptage manuel renverrait inutilement à plus tard la publication des résultats. Cette publication a ouvert la voie aux recours, qui devraient se faire dans le délai (8 jours). La Cour Constitutionnelle a tâché de le rappeler.

Cette attitude a poussé la CENCO à l'interroger CENI sur son rôle dans ce qu'elle a appelé « imbroglio » et ce, pour deux raisons : *primo*, c'est la CENI qui a le contrôle exclusif des machines ; *secundo*, la CENI ne s'est jamais plainte d'un vol quelconque de matériels (Cenco, 2024, n. 8). En plus, la suite des événements a démontré que le nombre de BVE sur base duquel la CENI a proclamé les résultats ne correspond pas au nombre de BV réels, car il en appert que 3 706 ont été dupliqués deux ou trois fois, donnant 2 400 000 électeurs supplémentaires (Cenco 2024, n.11).

La confirmation des résultats de la CENI par la Cour Constitutionnelle a provoqué un satisfecit au sein de l'USN. Mais les deux grands opposants, Moïse Katumbi et Martin Fayulu, ont jugé inutile de déposer des recours. Ils ont estimé que cette Cour est inféodée au pouvoir et est complice de la CENI et du pouvoir en place avec qui ils ont planifié la fraude. Mais le paradoxe est l'action de Théodore Ngoy : sorti dernier des candidats à la présidentielle, avec 0,02%, il a été le seul à déposer le recours en annulation de cette élection pour irrégularités dans l'organisation du processus électoral. Sans surprise, son recours a été rejeté, faute de preuves suffisantes. La Cour a donc confirmé élu le Président de la République proclamé par la CENI.

On pourrait juger de la pertinence de cet arrêt de la Cour Constitutionnelle sous le prisme de son inféodation au pouvoir. Cependant, dans le fond et la forme juridiques, cet arrêt reste logique parce que cette Cour Constitutionnelle n'avait qu'à constater en quoi la correction des irrégularités influe significativement sur le résultat définitif. L'enjeu est plutôt politique : Théodore Ngoy aura, par son recours, donné au processus de quoi crédibiliser cette élection. Grâce à son recours, la Cour Constitutionnelle a siégé en ce qui concerne la présidentielle. Toutes les étapes majeures du processus électoral, notamment le traitement de recours, suivi de la validation ou l'invalidation des résultats, ont été franchies.

Revenons sur les élections législatives. La CENI a tenu à attendre les procès-verbaux venus de BV. Pendant ce temps, elle a sorti une liste des candidats invalidés pour des motifs sus-évoqués. La sortie de cette liste a suscité, dans les réseaux sociaux, une vague des révélations. Elle a été une telle intox à l'opinion publique qu'elle a mis en lumière l'implication des présumés hauts cadres des partis politiques dans la détention de DEV et les fraudes électorales.

La CENI y a réagi par un effet d'annonce : elle a encouragé les candidats à dénoncer des cas d'irrégularités et promis une deuxième vague de listes. Devant l'ampleur des révélations subséquentes, la CENI a changé de trajectoire : au lieu de faire une communication instrumentale, c'est-à-dire sortir une autre liste (qui aurait donné l'opportunité d'identifier encore d'autres candidats dont la non-invalidité aurait suscité éventuellement une autre vague de contestations - plus violente peut-être), la CENI a plutôt publié les résultats provisoires des élections, quitte à quiconque se sentirait lésé, de déposer son recours plutôt à la Cour Constitutionnelle dans les 8 jours. De ces résultats, il ressort que l'UDPS à elle seule compte plus de 60 députés et, avec ses alliés, 430. Mais il y a un non-dit : on est dans scrutin proportionnel de listes avec la règle du « plus fort reste » ; dans un tel scrutin, les voix

appartiennent au parti ou regroupement politique et non au candidat. La CENI a procédé ici une « communication de défense incompatible » (Itabu, 2017, 76).

Par une telle communication, la CENI a évité d'entrer en conflit avec des candidats dont l'invalidation génèrerait plus de tensions tandis que la tension de ceux qui auraient été invalidés aurait peu de nocivité, faute de preuves suffisantes. C'est donc une véritable *two step flow of communication* où la CENI a dédouané sa propre commission d'enquête. Une telle posture veut dire qu'en réalité que ce n'est désormais pas cette commission qui est responsable de l'examen des cas d'irrégularités mais l'organe légal. La CENI aura donc capitalisé politiquement et transposé sur fond juridique la recette de la MOE CENCO-ECC.

2. CALME POST-ELECTORAL : EFFET D'UNE COMMUNICATION VISANT L'INTERCOMPREHENSION

La question qui se pose à ce stade est celle de savoir si la communication de la CENI aura été efficace pour atteindre son objectif qui est de faire accepter les résultats des urnes. Sous quel prisme théorique s'est-elle alignée et quelles sont les stratégies de communication qui ont matérialisé cette posture ?

2.1. Mise au point théorique

Les études modernes font reposer la communication institutionnelle sur deux approches: la communication instrumentale et la communication visant l'intercompréhension. La première vaut en période de paix. Elle se déploie en termes d'action procédurales visant à accompagner l'institution sous le prisme d'impulsion. La seconde est axée sur l'intercompréhension et tient en temps de crise. Elle se décline en termes d'actions processuelles qui s'adaptent au fur et en mesure qu'évolue l'environnement où l'institution se déploie. C'est un système de défense qui travaille sur l'*influx* et l'*intox*.

2.1.1. Contour de l'approche visant l'intercompréhension

L'approche visant l'intercompréhension est certainement tributaire de la théorie l'agir communicationnel de Jürgen Habermas (1981). Celui-ci considèrerait qu'il y a communication lorsque, en recourant aux présupposés communs pour établir le lien, le locuteur réussit à produire un effet de communauté (Ribichaud, 2015).

Mais l'approche a pris une tournure nouvelle dès les années 90, notamment en Science de l'éducation, dans le domaine de la didactique, où s'est développée une approche didactique

plurilingue. Celle-ci s'intéresse à la compétence plurilingue et pluriculturelle. (Délégation Générale à la langue française et aux langues de France¹, 2015, 5)

La notion de compétence « plurilingue et pluriculturelle » réfère, d'une part, à la compétence à communiquer langagièrement et à interagir culturellement dont dispose un acteur qui maîtrise, quoiqu'à des degrés divers, plusieurs langues, et à des degrés divers, l'expérience de plusieurs cultures ; d'autre part, elle fait allusion à la capacité, dont il dispose, de gérer ensemble ce capital langagier et culturel (DGLFLF, 2015).

Les approches plurielles des langues et des cultures mettent en contact simultanément plusieurs langues afin d'en mettre en relief les traits communs et les traits de différence. Cela permet de décroisonner les langues et de réinvestir les savoirs linguistiques antérieurs dans un nouvel apprentissage. Les théoriciens soutiennent que l'apprenant, en comparant une langue en cours d'acquisition avec la/ les autres langue(s), développe une conscience et des compétences métalinguistiques. De fait, lorsque l'apprenant s'intéresse au fonctionnement du système de la langue, il débouche sur trois résultats : *primo*, il crée des ponts avec les systèmes qu'il connaît déjà ; *deuxio*, il acquiert une autonomie dans son apprentissage en développant entre autres la capacité de déduction ; *tertio*, en conséquence, il renforce la confiance en soi et gagne en posture d'appropriation de l'apprentissage (DGLFLF, 2015, 6).

C'est ici, à notre avis, que s'opère le déplacement épistémologique qui expliquerait le mode opératoire de la CENI. Cette structure a puisé dans l'approche visant l'intercompréhension les notions de traits communs et des traits de différences des communications (analogiques et numériques) des acteurs clés - en particulier les confessions religieuses et en définitive la CENCO et l'ECC - pour décroisonner ses communications et réinvestir les savoirs communicationnels qui en résultent dans de nouvelles dynamiques de communication. En étudiant le fonctionnement des communications de la CENCO- ECC (et en définitive des évêques), la CENI a créé des ponts avec son système qu'elle connaît déjà et a acquis son autonomie de décision en travaillant sur son capital de déduction.

Mais comment expliquer qu'en se focalisant, non pas sur les politiciens et la population, la CENI a pu atteindre son/ ses objectif(s)? C'est l'objet des lignes qui suivent.

¹ Nous l'abrégerons DGLFLF.

2.1.2. Cadre théorique de la communication CENI

La réussite de la communication en temps de crise est fonction d'un bon travail de définition des objectifs et d'adaptation du message à la cible, compte tenu de l'environnement ambiant qui détermine également l'usage de canaux.

La communication de la CENI a été un véritable système. Elle s'est adaptée au fur et en mesure que la situation sociopolitique évoluait. Elle a été une application rationnelle de la théorie de *two step flow of communication* (Mattelart & Mattelart, 2004, 24-26).

En effet, pour atteindre son objectif ultime (l'acceptation des résultats), la CENI ne s'est pas adressé aux politiciens, parties prenantes susceptibles de contester en droit les résultats. Elle a plutôt pris pour cible de son message, l'opinion publique. Mais pour atteindre cette dernière, elle a focalisé son attention sur les leaders d'opinion, qui sont les confessions religieuses et *in fine* la synergie de la Conférence Episcopale Nationale du Congo et l'Eglise du Christ au Congo, à travers sa mission conjointe, MOE CENCO-CC.

2.2. Stratégies de communication en processus électoral

La gestion de la communication en temps de crise est fonction de la nature de la crise et de la typologie de la crise (Nzinga, inédit). Les élections, pour autant qu'il s'agisse d'un processus, sont potentiellement porteuses de germe d'une crise processuelle. L'enjeu de cette crise est l'hypothèse d'acceptation ou de refus des résultats. De là vient que la gestion du temps en est un facteur déterminant. C'est ce postulat, qui justifie l'approche chronologique associée aux enjeux que nous adoptons dans notre analyse dans les lignes qui suivent.

2.2.1. A la composition du Bureau de la CENI : pagaille

La communication visant l'intercompréhension travaille sur l'*infox* et l'*intox* (Tebangasa, 2020, 18-20). Ce mécanisme a jalonné la communication de la CENI dès la composition du Bureau. En effet, les confessions religieuses ne s'étaient pas mises d'accord sur le choix du candidat qui devrait les représenter quand, par effet d'un *forcing*, on a prétexté et obtenu que le vote de quatre confessions religieuses sur six, sans la CENCO et l'ECC, vaille pour coopter leur représentant au bureau de la CENI. Ceci s'est fait évidemment au mépris du poids en termes de nombre des Congolais gérés, de réseaux d'influence, de crédibilité et de notoriété de ces confessions votantes par rapport à celles qui étaient ignorées. On sait la forte médiatisation et

le débat que l'affaire a suscité dans l'opinion publique. En tout état de cause, il s'est agi du bénéfice de la pagaille.

2.2.2. En période préparatoire aux élections : suspens

La communication de la CENI s'est cristallisée dans le maintien du suspens. En effet, alors que des voix s'élevaient pour craindre le report des élections, elle a misé sur deux leviers : se plaindre que le décaissement des fonds ne se fait pas ponctuellement et en même temps rassurer l'opinion que les élections auront bel et bien lieu dans le délai constitutionnel.

Le suspens s'est encore renforcé à quelques jours des élections quand, alors que la campagne électorale tendait vers la fin, la CENI a écrit aux Nations Unies pour solliciter que l'appui logistique de la MONUSCO s'étende au-delà de sa zone opérationnelle. La MONUSCO a réservé une fin de non-recevoir. C'est finalement l'Égypte, l'Angola et le Congo Brazza qui ont donné leur appui logistique à la CENI (Tshisekedi, 2024). Mais n'était-ce pas déjà une manière subtile de prendre la Communauté Internationale à témoin par rapport à la non-tenue des élections à la seule date du 20 décembre ?

L'hypothèse vaut et la décision portant prolongation des scrutins avait, comme entre autres motivations, les défis logistiques en termes de déploiement de matériels, qui pis est, représentait un enjeu majeur. En effet, elle rendait difficile le mot d'ordre de vigilance électorale de l'opposition, laquelle consistait à ne pas quitter les bureaux de vote avant l'affichage des résultats.

2.2.3. A la tenue élections : méprise et désinformation

La CENI a développé une véritable *infox-intox* le jour de la tenue des élections. Cette *infox-intox* s'est déployée lorsque, devant l'évidence que les scrutins ne pouvaient pas se clôturer le 20 décembre, la CENI a développé le narratif selon lequel, l'important est de donner la chance sinon la garantie à tous les Congolais de voter et ce, endéans 9 heures à partir de l'ouverture du BV.

La décision afférente a permis d'étendre les opérations de votes jusqu'à sept jours. Ce qui a renforcé les suspicions de fraudes, confirmant ainsi l'hypothèse de ce que les uns ont qualifié d'« élections chaotiques » (Fayulu sur Top Congo, 2023) tandis que d'autres parlaient de « simulacres d'élections » (Kamitatu sur Rfi, 2024). La découverte des DEV chez des particuliers, le refus délibéré du Président de la CENI d'en donner le nombre et de préciser les

mécanismes par lesquels ils sont parvenus chez les tiers ainsi que de dire, au lendemain de votes, combien de bureaux ont été ouverts au 20 décembre, ont conforté cette hypothèse.

La CENCO a vu dans la décision N°117/CENI/AP/2023 de la CENI (Ceni a) portant publication de la liste définitive des BV sous format non téléchargeable et sans indiquer le nombre précis des (BV) un témoignage d'une opacité planifiée (Cenco, 2024). Elle en a voulu pour preuve la thèse selon laquelle elle s'est rendu compte, par la suite, qu'il y avait un nombre impressionnant de votes parallèles avec des machines à voter trouvées chez des particuliers.

La CENI a répondu non pas en disant combien de BV ont ouvert mais qu'elle n'a jamais cessé de communiquer sur le nombre de BV planifiés, soit 75.478 (Ceni b, n. 15). Aux yeux d'un observateur averti, cette réponse est une véritable méprise car nombre de BV planifiés ne signifie pas, dans un contexte délétère comme dans le cas sous examen, le nombre de BV effectivement ouverts. La soustraction de cet élément de l'information participe d'une logique de « désinformation » car, selon Jean-Jacques Cros (2011, 183), la désinformation vise à orienter le jugement ou l'état d'esprit de l'opinion en la privant d'éléments d'appréciation essentiels. D'après cet auteur, la tentative de désinformation est établie dès lors qu'on remplace les faits manquants par des commentaires formulés dans un style factuel.

2.2.4. A la communication des résultats : résilience

L'étape suivante était la publication des résultats. La régularité, la crédibilité et la transparence étant entamées au regard de ce qui précède, la CENI devrait s'adapter. Entre temps, la plus grande mission d'observation électorale, la MOE CENCO-ECC devrait rendre son rapport. Les communicateurs de l'USN, craignant que ce rapport mette en cause les résultats de la CENI, ont brandi la thèse de la compétence exclusive de la CENI en matière de publication des résultats électoraux. Mgr Donatien Nshole leur a répondu que la MOE CENCO-ECC publierait son rapport, dans la légalité bien sûr, avant le 31 décembre.

La CENI avait déjà tiré autrement profit de l'appel à publier les résultats BV par BV. Elle avait installé le Centre *Bosolo*, qui a publié progressivement les résultats, d'abord de la présidentielle, puis des législatives nationales et provinciales, et un peu plus tard, des communales. La publication du rapport de la MOE CENCO-ECC, avec la glose selon laquelle un candidat s'est largement démarqué des autres candidats, a servi d'adjuvant pour que la CENI publie les résultats dans un climat plus au moins décripé et en même temps les transmette à la

Cour Constitutionnelle. Tout naturellement, l'opinion était déjà préparée à accueillir les résultats de la Cour Constitutionnelle.

Mais après la publication des résultats de la présidentielle, la CENCO a sorti son message intitulé « Celui qui se livre à la fraude n'habitera pas ma maison » (Ps 101,7). Ce message a suscité une réaction de la part de la CENI. Celle-ci est, pour le moins, révélatrice, d'une résilience négative et d'une résilience positive.

➤ La résilience négative

La résilience négative est de nature agressive. Elle se cristallise autour du vocable « épitomé » (Ceni b, n. 1.) et prend appui sur une posture « politologique », « juriste » et technique.

L'arrière-fond « politologique » est une riposte à la « publicisation-politisation-polarisation » (Gerstlé et Piar, 2020) des enjeux électoraux par la CENCO. A cette posture, la CENI répond par un prisme de « publicisation-politisation-polarisation » de ses réalisations. Pour ce faire, elle se sert de la « noopolitique » (Aberkane, 2015). Celle-ci est une stratégie qui mise sur la victimisation. La CENI la repose sur une énonciation pittoresque. Du genre :

- ✓ La critique est facile, l'art est difficile ; la CENCO n'a pas tenu compte du contexte général des scrutins et elle s'est livrée à une analyse superficielle (Ceni b, n. 1). On remarquera ici le ton « pamphlétaire », qui sent la posture de « délégitimation » (Katubadi, 2019, 97).
- ✓ La CENCO n'a pas vu que ces élections sont une première (Ceni b, n. 1) pour les raisons que voici: d'abord le cycle a commencé avec retard (Ceni b, n. 5) ; ensuite, ce processus a réussi à combiner quatre scrutins avec ouverture aux Congolais de l'étranger (Ceni b, n. 5). Si on peut accorder à la CENI le bénéfice du retard et l'honneur d'avoir combiné quatre scrutins, évoquer le vote des Congolais de l'étranger comme enjeu majeur relève d'une politisation exagérée car leur nombre n'est pas de nature à influencer significativement sur les résultats. Du reste, le jeu avec l'opinion publique a commencé là, car pour un citoyen λ , le candidat Félix-Antoine Thisekedi venait déjà très fortement en tête au regard des pourcentages. Ces affirmations traduisent une quête de « légitimation » (Katubadi, 2019, 96).
- ✓ La CENCO n'a pas vu que ce processus a été le plus inclusif, le plus transparent et le plus apaisé de l'histoire contemporaine (Ceni b, n. 11). La question qui se pose est celle de savoir quel sens donner à l'inclusivité car le FCC a boycotté le processus. Quel

contenu donner à la transparence ? La publication au centre *Bosolo* suffit-elle à la garantir quand on sait que les procès-verbaux n'ont pas été signés à plusieurs endroits ? Mais on le sait : la transparence va de pair avec la traçabilité de toutes les opérations. Il y a là matière à objection et la CENI est véritablement en quête de « connivence » (Katubadi, 97).

- ✓ La demande constante de la CENCO sur la possibilité d'organiser des élections au-delà du délai constitutionnel relève des agendas cachés de cette dernière plutôt que du souci de contribuer positivement à la réussite des opérations électorales (Ceni b, n.11). On demanderait ceci à la CENI : « Quel est le contenu de cet agenda caché ? ». Si elle ne le livrait pas, on serait en droit de conclure à une « noopolitisation » engagée. La stratégie utilisée pour valoriser cette posture est celle de la « fabulation » (Katubadi, 2019, 96.).
- ✓ L'imputation exclusive par la CENCO de la responsabilité pénale quant à la perte des DEV est injuste pour autant que la CENI a été victime d'agissements et de comportements des acteurs bien identifiés de la société tandis que la CENI, elle, a pris des sanctions administratives contre les délinquants (Ceni b, n. 2). La question qui se pose ici est la suivante : « Si la CENI n'est pas exclusivement responsable, avec qui partage-t-elle cette responsabilité ? » Il apparaît clairement que, pour réussir sa victimisation, la CENI est en quête d'un bouc émissaire.

L'arrière-fond « juriste » se décline en termes de principe de légalité. Il se dissémine dans le texte à travers la revendication de l'indépendance et de l'autonomie de la CENI. En témoignent des énoncés relatifs à sa nature, soit une institution d'appui à la démocratie, et à sa mission, soit assurer la régularité des élections (Ceni b, n. 3) ; à la conformité à la loi (Ceni b, n.4), qui passe par la conformité au cadre légal ainsi qu'aux normes et pratiques internationalement reconnues (Ceni, b, n.19) et à la transparence avec comme corollaire l'accréditation des témoins (Ceni b, n. 8) ; à l'obstination à tenir les élections dans le délai pour ne pas créer le vide juridique (Ceni b, n. 11) et au refus de la commission mixte d'enquêtes en évoquant le principe d'exclusivité de prérogative (Ceni b, n. 14) ; au nombre de bureaux de vote programmés pour échapper à la critique sur les BV effectivement ouverts (Ceni b, n. 15). C'est une « communication de défense transpersonnelle » (Itabu, 2017, 77).

L'affirmation du juridisme prend une tournure plus violente mais subtile dans les remontrances que la CENI fait à la CENCO dans sa conclusion : « La CENI invite les évêques à se concentrer sur le devoir primordial de moraliser la population en général et les acteurs politiques en

particulier, conformément à leur mission de formation des consciences par l'évangélisation et l'éducation » (Ceni b, n. 20). Cette affirmation du n. 20, qui fait une inclusion avec celle des n. 1 et 2, est une technique d'agression : la CENI fait un *flashback* avec la thèse de « politique d'Autriche » (Ceni b, n. 1), explicitée par l'affirmation selon laquelle la fraude et la corruption relèvent fondamentalement de l'éthique et de la morale (Ceni b, n. 2). Comme qui dirait, c'est le primordial, le fondamental, qui constitue la priorité de la mission des évêques, qui ne fonctionne pas. En communication politique, on a affaire à une véritable « noopolitisation » par transfert de la responsabilité imputable à la CENI sur la CENCO.

L'arrière-fond technique se décline en termes d'actions programmatiques et correctives. Il se dissémine dans le texte à travers plusieurs variables : la critique de la politique d'autriche, qui a entraîné une analyse superficielle et stérile *versus* une politique de sincérité, laquelle aurait pour effet une appréhension profonde et féconde (Ceni b, n. 1) ; la diligence d'enquêtes, l'invalidation des candidats fraudeurs et les sanctions administratives contre le personnel de la CENI (b, n. 2) ; la gamme des décisions administratives (Ceni b, n. 4) ; l'accréditation des témoins (Ceni b, n. 8) ; l'annulation des élections et des suffrages dans certaines circonscriptions (Ceni b, n. 12) ; la création d'une commission d'enquête et l'ouverture de bureaux pour recevoir les dénonciations (Ceni b, n. 13) ; la rencontre avec la délégation de la MOE CENCO-ECC pour clarifier la question de la cartographie des BV (Ceni b, n. 15) ; le rappel du mode de scrutin pour les élections des députés provinciaux et nationaux (scrutin proportionnel de listes ouvertes à une seule voix avec application de la règle du plus fort reste) (Ceni b, n. 16-17) ; la publication des résultats bureau de vote par bureau de vote.

➤ La résilience positive

La résilience positive est de nature douce avec un arrière-fond intrinsèquement négative. Elle fait allusion aux énoncés qui sont de nature à récupérer ce qui, dans le texte, conforte la posture de la CENI. Elle transparait à travers des énoncés louant les communications de la CENCO ainsi que des autres partenaires.

Trois cas de figures attirent l'attention : *primo*, la récupération de l'idée selon laquelle, c'est pour la première fois qu'en matière d'élections, la CENCO ne remet pas en doute le résultat provisoire de l'élection présidentielle publiée par la CENI et s'engage à accompagner le candidat élu dans son ultime et second mandat (Ceni b, n. 7) ; *secundo*, la minimisation des incidents qui ont émaillé les élections en prenant appui sur le consensus qui s'est dégagé dans

le chef des missions d'observation autour du bon déroulement des scrutins, un consensus qui plus est, est doublé d'une appréciation positive du travail abattu par la CENI (Ceni b, n. 9) ; *tertio*, la promesse de la CENI de se servir des recommandations majeures issues de la compilation des rapports des différentes missions d'observation comme base aux propositions de réforme et d'amélioration des cadres légaux, institutionnels, techniques et opérationnels des élections en RDC (Ceni b, n. 10).

Il ressort, de ce qui précède, que la stratégie de résilience positive est à la fois laudative, récupératrice du consensus positif (à la méprise des couacs) et « promessocratique ».

Conclusion

Le lecteur aura compris que l'acceptation peu agitée des résultats des élections du 20 décembre 2023 en RDC est en grande partie tributaire de l'approche visant l'intercompréhension adoptée par la CENI dans sa communication avec les parties prenantes. Cette approche a opéré à travers la théorie de double flux de communication. Pour réduire le potentiel de contestation des résultats par les sujets naturels (les candidats), la CENI a préféré communiquer avec l'opinion publique en passant par les leaders d'opinion, en particulier la MOE CENCO-ECC. Pour ce faire, elle a développé des stratégies de communication qui ont subi des mutations au gré des moments sensibles du processus électoral. Ainsi, au moment de la composition du Bureau de la CENI, elle a tiré profit de la pagaille. Durant la période préparatoire aux élections, la CENI misé sur le suspens. A la date de la tenue des élections, elle a travaillé sur désinformation doublée de méprise. Au moment de la communication des résultats, la CENI s'est servie de la résilience.

Ces stratégies ont tiré parti utile des expériences de l'environnement lointain, marqué par une application essayiste de la Constitution (2006) ; de l'environnement post-lointain, où les élections se sont déroulées consécutivement à une modification velléitaire de la Constitution, le passage de deux tours à un seul tour (2011) ; de l'environnement prochain, marqué par l'application d'une Constitution aux prises avec le risque de sa modification (2018) ; et de l'environnement immédiat, marqué par une Constitution dont l'application a subi les vellétés politiques avec comme conséquence une gouvernance sur fond d'illégitimité (2023).

Reste que certains éléments d'intercompréhension tels que la transparence et l'inclusivité ne reposent pas, aux yeux d'une certaine opinion, sur les critères qui fondent le dialogue : la vérité,



la justesse, la sincérité et la pertinence. Ils sont donc des foyers de tension en hibernation qui appelleront de nouvelles stratégies d'intercompréhension.

Références

1. **Aberkane Idriss J. (2015)**. La noopolitique : le pouvoir de la connaissance. Coll. Studies. Fondation pour l’Innovation politique, www.fondapol.org.
2. **Ambongo F. (2023)**, Homélie de Noël, Kinshasa, inédit.
3. **Bobily F. (2019)**. « La coexistence entre communication politique et démocratie en RDC ». Revue Africaine de Communication Sociale, numéro 1-2, pp : 107-124.
4. **Bureau de la Fondation Konrad Adenauer en République Démocratique du Congo. (2024)**, La question du langage dans débat politique en RD Congo, www.Konrad-Adenauer-Shiftung.
5. **Ceni^a. (2023)**, Décision N°117/CENI/AP/2023. Kinshasa, inédit.
6. **Ceni^b. (2024)**, Communiqué de presse N°005/CENI/2024 du 19 janvier 2024, inédit.
7. **Cenco. (2024)**, Celui qui se livre à la fraude n’habitera pas ma maison (Ps 101,7). Message des Evêques de la Conférence Episcopale Nationale du Congo à l’issue du processus électoral, Kinshasa, inédit.
8. [Félix Tshisekedi remporte la présidentielle en RDC] article paru dans *L’Echo*, www.lecho.be.
9. [Kabila déclaré élu, l’opposant Tshisekedi se proclame président] article paru dans *Le Monde et AFP*. Disponible à [https:// www.lemonde.fr](https://www.lemonde.fr).
10. **Katubadi C. (2019)**. « Stratégies de réussite aux élections. Analyse de l’éthos dans les discours des candidats aux présidentielles de 2011 ». Revue Africaine de Communication Sociale, numéro 1-2, pp : 77-106.
11. **Délégation Générale à la langue française et aux langues de France. (2020)**. L’intercompréhension. Paris : Armand Colin.
12. **Gerstlé J. & Piar C. (2020)**. La communication politique. Paris : Armand-Colin.
13. **Habermas J. (198)**. Théorie de l’agir communicationnel. Paris : Fayard.
14. **Itabu M. (2017)**. « Esquisse théorique autour de la communication autistique ». Revue Africaine de Communication Sociale, numéro 1, pp : 57-78.
15. **Mattelart A. & Mattelart M. (2004)**. Histoire des théories de la communication. Coll. Grands Repères. Paris : La Découverte.
16. **Nzinga P. (2024)**. « Application de l’arc interprétatif ricœurrien à la fiction filmique ». Revue Africaine de Communication sociale, numéro 1, pp : 15-42.
17. **Nzinga, P. (2024)**, Questions approfondies des stratégies de communication : Notes Cours dispensé à l’UCC, inédit.

18. **Pourtier R. (2012).** « Les élections de 2011 en RDC, entre cafouillage de tripatouillage ». EchoGéo, www.openeditions.org.
19. [Présidentielle en RDC : le cardinal Monsengwo met en doute la crédibilité du scrutin] article paru dans *Jeune Afrique* (12 décembre 2011), www.jeuneafrique.com.
20. [RDC : Martin Fayulu s'autoproclame « seul président légitime »] article paru dans *Jeuneafrique* (20 janvier 2019), www.jeuneafrique.fr.
21. [RD Congo : 24 morts depuis l'annonce du résultat de l'élection présidentielle] article paru chez *Human Right Watch* (21 décembre 2011), www.hrw.org.
22. **Ribichaud A. (2015).** Jürgen Habermas et la Théorie de l'agir communicationnel : la question de l'éducation. Dissertation doctorale en en Faculté de Science de l'éducation. Département d'administration et fondement de l'éducation, www.opapyrus.bib.montral.
23. **Ricœur P. (1976).** Interpretation theory : Discourse and the Suprlus of Meaning. Fort Worth : The Texas Christian University Press.
24. **Tshisekedi Tshilombo F.-A. (2021),** Discours d'investiture au Stade de la pentecôte. Cabinet du Président de la République/Cellule de la Communication, inédit.
25. **Tebangasa D. (2020).** « Infox : A quoi s'exposent les producteurs et les consommateurs ? ». *Revue africaine de Communication Sociale*, numéro 1, pp : 13-35.
26. **Wolton D. (1989).** « Communication politique : construction d'un modèle ». *Hermès*, numéro 4, pp : 13-21.